

Plouescat
Plage de Porsmeur

Profil de la baignade (établi conformément aux dispositions de la directive 2006/7/CE du 15 février 2006)
 Date d'élaboration du profil : Décembre 2011 (rapport de profil consultable en mairie)

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : **Plage de Porsmeur**
 Commune : **Plouescat**
 Département : **Finistère (29)**
 Région : **Bretagne**

Personne responsable de la baignade :
Le Maire

Période de surveillance sanitaire :
du 15 juin au 15 septembre

Heures de surveillance :
De 13 h30 à 19 h00 du 1/07 au 31/08

Fréquentation maximale journalière : **200**

Equipement : **toilettes, points d'eau, douches**

Autres activités : **Aquagym, kayak de mer, planche à voile, catamaran...**



Schéma de la zone de baignade

Carte de la zone d'influence



Carte de la zone d'influence

Historique de la qualité de l'eau de baignade

Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années

Année	2008	2009	2010	2011
Classement selon Directive 76/160/CEE	A	A	A	A
Classement selon Directive 2006/7/CE*	Suffisante	Bonne	Bonne	Excellente

A : eau de bonne qualité – B : Eau de qualité moyenne
 C : Eau pouvant être momentanément polluée – D : Eau de mauvaise qualité
 * Simulation réalisée sur les résultats des 4 dernières saisons

Liste des épisodes de pollutions au cours des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
néant	néant	néant	néant

Echouage d'algues vertes : Ramassage ponctuel d'algues au niveau du port de Porsguen
 Potentiel de prolifération du phytoplancton : Absence de suivi

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Gestion préventive des pollutions

Interdiction de baignade en cas de cumul de pluie de plus de 8 mm sur les dernières 24 heures ou en cas de débordement accidentel des postes de relevage des eaux usées

Recommandations, Plan d'actions

Sources de pollution potentielles	Principales mesures
Lessivage des surfaces imperméabilisées par temps de pluie et présence éventuelle d'inversion de branchements en réseau d'assainissement collectif	Contrôle de conformité des branchements

Recommandations aux baigneurs

Respectez les interdictions qui pourraient être prononcées en cours de saison par la commune.
 Evitez de vous baigner après un orage.

Méfiez-vous des écoulements sur la plage : Ces rejets peuvent être contaminés.... Le contact prolongé avec ces eaux peut alors présenter un risque sanitaire. Bien qu'ils apparaissent aux yeux des enfants comme un espace de jeu privilégié, apprenez aux petits à les éviter.